



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°23  
Du 27 novembre 2015**

**Présents :**

**ARTAUX Laurence ; BENGUELLA Sylvie ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry**

**Absents excusés :**

**CULOT François-Xavier avec procuration à Catherine MILLET  
DUCROUX Séverine avec procuration à Bernard JACOULET**

Secrétaire de séance : Laurence ARTAUX  
La séance est ouverte à 20h30

Le dernier compte rendu est accepté à l'unanimité

**Travaux forestiers**

Le responsable des garants, le conseiller Gérard Jupille, rappelle au conseil municipal que des travaux d'entretien doivent être effectués chaque année. Ces derniers auront lieu sur les parcelles suivantes : N° 20 située à Cachotte, N° 41 située à Bois Lassus, N° 31 située à « Tas de sable » au Grand bois de la corne et N°67 située à Bois Saint Pierre. Elles seront dans un premier temps nettoyées et 4 600 plants de chêne seront repiqués. Il présente un devis de 21 337 euros au conseil municipal. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

**Affouage, approbation du règlement**

Le responsable des garants, le conseiller Gérard Jupille, propose les modifications suivantes sur le règlement interne de l'affouage :

- Majoration de 33% sur le cubage du bois qui n'aurait pas été fendu.
- Délai d'abattage, de façonnage (ébranché, billonné et fendu) et d'empilage porté au 15/06/2016
- Délai d'enlèvement porté au 19/08/2016

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications.

**Délivrance de parcelles destinées à l'affouage**

Le responsable des garants, le conseiller Gérard Jupille, présente au conseil municipal les parcelles 28, 30, 31, 11, 48 et 67 destinées à l'affouage pour l'année 2016.

La parcelle 23 étant dangereuse, il est précisé que l'abattage des arbres se fera par un professionnel et que cette dernière n'entrera dans les parcelles destinées à l'affouage.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que les parcelles nommées ci-dessus soient destinées à l'affouage.

**Contrats assurances**

Le 3<sup>ème</sup> adjoint, Bernard Jacoulet, présente au conseil municipal l'aboutissement de son travail de recherche, de consultation et de comparaison de prix de différentes compagnies d'assurance.

Il rappelle au conseil municipal que la consultation a été faite auprès de plusieurs compagnies d'assurance. Il informe aussi que les véhicules de la commune sont assurés par plusieurs assureurs.

Il propose que la flotte complète des véhicules soit assurée par un seul cabinet d'assurance. Un tableau détaillé précisant le coût financier de l'ensemble des bâtiments et des véhicules est remis à chaque conseiller. Le groupe Groupama présente les meilleurs tarifs tant pour les bâtiments que les véhicules.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir la compagnie Groupama.

### **Eclairage du stade**

Le maire informe le conseil municipal que le club de foot dit « La Concorde » souhaite changer les projecteurs du stade. N'étant pas propriétaire des lieux il demande à la commune de porter ce projet. Le coût financier total de cette opération est de 38 854 euros, subventionné à hauteur de 38% par le Conseil Départemental, soit 14 764 euros. Le coût de cette opération est aussi subventionné à hauteur de 25% par Fonds d'Aide au Football Amateur soit 9 713,50 euros et une aide parlementaire de 5 000 euros est allouée par Monsieur le Député Marcel Bonnot. Reste à charge de la commune 9 375 euros. Il est aussi précisé que le club de foot s'engage à rembourser cette somme à la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de porter le projet.

### **Installation téléphonique**

Le maire explique que l'installation téléphonique de la mairie est de plus en plus défectueuse et entraîne un désagrément dans le travail quotidien du personnel et des élus. Il rappelle aussi que la Communauté de Communes du Pays de Rougemont prend en charge l'abonnement téléphonique et le coût des communications. Le coût du remplacement des appareils et de l'installation de nouvelles lignes est en revanche à la charge de la commune. Un devis d'un montant de 3 980 euros hors taxe de la société EGS est présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise le maire à réaliser les travaux.

### **Embauche partielle de Stéphanie Chatelain**

Le maire rappelle que le conseil communautaire a décidé dernièrement de passer le temps hebdomadaire de madame Stéphanie Chatelain à 32h. Devant la quantité de travail qui lui incombe, le maire aurait souhaité que la commune lui crée une embauche supplémentaire de 3 heures par semaine. Après s'être renseigné auprès du centre de gestion au sujet des modalités de cette embauche, il s'avère que, pour des raisons de compétences, la commune ne peut réaliser cette embauche en secrétariat. Une seule solution reste donc possible : que la Communauté de Communes du Pays de Rougemont embauche Stéphanie Chatelain pour cette durée hebdomadaire de 3 heures et que la commune de Rougemont les lui rembourse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire une demande auprès du président de la CCPR et à signer une convention pour le remboursement des 3 heures effectuées par madame Stéphanie Chatelain.

### **Proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Doubs**

Suivant l'article L5210- 1 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire explique que le conseil municipal doit se prononcer sur les propositions faites par monsieur le Préfet. Les fusions proposées sont les suivantes :

- **Fusion des communautés de communes** : Pays de Clerval, Iles du Doubs et Pays de Rougemont. Le conseiller Jean Paul Chuzeville regrette que les communes ne se soient pas prononcées avant le conseil communautaire.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour cette fusion.

- **Fusion des syndicats scolaires** : fusion du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) regroupant les communes de Huanne Montmartin, Mésandans, Puessans, Romain, Tournans, et Trouvans avec le Syndicat Intercommunal du Pays de Rougemont (SIPER) regroupant les communes de Rougemont, Bonnal, Tressandans, Montagney Servigney, Montussaint Avilley, Tallans, Gouhelans, Mondon. Il est précisé que le SIPER doit aussi se prononcer sur cette fusion et le président de ce syndicat, le 1<sup>er</sup> adjoint Martial Bouvard, informe qu'une réunion aura bientôt lieu.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce contre cette fusion.

Les dissolutions proposées sont les suivantes :

- **Dissolution du Syndicat forestier regroupant actuellement 33 communes.**

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce contre cette dissolution.

- **Dissolution du Syndicat du Camping de la Forge**

La maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, informe le conseil municipal que la commune doit encore rembourser un prêt bancaire jusqu'en 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour cette dissolution.

**Nouveau tarif de l'eau et de l'assainissement**

Le 3<sup>ème</sup> adjoint, Bernard Jacoulet, rappelle au conseil municipal les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015 :

- 0,68 centimes par mètre cube pour l'eau potable et
- 1,46 euros par mètre cube pour la taxe de l'assainissement.

Devant les travaux engagés par la commune, il est proposé d'augmenter la taxe l'eau et de l'assainissement de 3%.

Les tarifs deviendraient donc les suivants dès 2016 :

- 0,70 centimes par mètre cube pour l'eau potable et
- 1,50 euros par mètre cube pour la taxe de l'assainissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter la taxe de l'eau et de l'assainissement de 3%.

**Nouveaux tarifs de la location de la salle des fêtes**

Le maire informe le conseil municipal que les tarifs de la salle des fêtes sont restés inchangés depuis 2010. Une nouvelle tarification est proposée :

**Tarifs weekend et jour férié**

Utilisateurs	Salle et cuisine	Salle seule
Locaux	410€	310€
Extérieurs	470€	370€
Commerciaux locaux	520€	420€
Commerciaux extérieurs	620€	520€
Manifestation culturelle		90€
Bal, loto, concert		360€

**Tarifs journée en semaine**

Utilisateurs	Salle et cuisine	Salle seule
Locaux	290€	205€
Extérieurs	340€	250€
Commerciaux locaux	350€	290€
Commerciaux extérieurs	440€	350€
Manifestation culturelle		90€
Bal, loto, concert		205€
Colloques/ stages		310€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

Le maire informe également que la 2<sup>ème</sup> adjointe, Séverine Ducroux, ne pouvant être présente ce soir avait demandé que l'on diminue le coût de la location de la salle des fêtes pour les associations locales. Le conseiller, Pascal Bonvalot, propose de diminuer de moitié le coût de la location de la salle pour les associations locales. Le maire informe que le prix actuel est de 250 euros pour le weekend, sans chauffage.

Le règlement de la salle des fêtes sera modifié et donné aux responsables des associations, avec pour condition que le tarif réservé aux associations locales ne soit appliqué que pour des manifestations

organisées par et pour les associations. En aucun cas, il ne peut s'appliquer à titre privé, à un membre de l'association.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

**Tarifs aux associations et aux écoles de Rougemont  
Weekend et jour férié**

Utilisateurs	Salle et cuisine	Salle seule
Locaux	125€	75€

**En Semaine par jour**

Utilisateurs	Salle et cuisine	Salle seule
Locaux	85€	65€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

**Divers**

La maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, souhaite que les tarifs de la salle de Chazelot Montferney soient à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Le conseiller Pascal Bonvalot aimerait savoir si le logement situé au-dessus de la salle précitée va être loué ou si nous nous en servons en logement de secours.

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

**Pour info :**

- Les travaux d'assainissement de la Rue du Colonel Maurin commenceront semaine 50.
- L'abri en bois situé dans la cour des ateliers municipaux sera démonté.
- Un nouveau dossier Ad'AP sera présenté à la préfecture.
- Marché de Noël le samedi 19 décembre devant la Mairie.

<p><b>Prochaine réunion</b> <b>Vendredi 18 décembre 2015 à 20h30</b></p>
--